



LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le 29/06/2026
ID : 087-278708516-20260622-20260622_B04-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 22 JUIN 2026

20260622_B04 - RILHAC-RANCON - 35 rue Bernard de Ventadour - 34 logements individuels en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) - Proposition de nom commercial « le Domaine des Coteaux »

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le lundi 22 juin 2026 à 10 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Monsieur Henry BRUNEAU, Président

Madame Véronique BOUTIN, Vice-présidente

Messieurs Jean-Luc BONNET, Jean-Marie JAVELON, Dominique RENAUDIE et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur BRUNEAU, Président.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu l'acte date du 16 mai 2025 validant l'acquisition par Limoges habitat de 29 logements individuels en VEFA auprès de la société NEXITY IR PROGRAMMES ESPRIT VILLAGE AQUITAINE au sein d'une opération d'aménagement 34 logements individuels, sur un terrain situé 35 rue Bernard de Ventadour à RILHAC-RANCON, cadastré AI n°183 à 189,

Considérant la proposition faite à Limoges habitat par le promoteur d'acquérir 5 maisons individuelles,

Vu la délibération du Bureau du 07 octobre 2025 validant cette acquisition supplémentaire,

Vu l'acte de vente signé le 27 février 2026,

Considérant l'objectif visé d'atteindre le palier 2025 de la RE2020, avec un label d'un organisme certificateur attestant ce niveau,

Considérant la date prévisionnelle de livraison estimée à janvier 2027,

Considérant la nécessité de désigner le nom commercial de la résidence afin de permettre l'obtention d'un certificat d'adressage,

Considérant la proposition de dénomination formulée par Madame le Maire de la commune de Rilhac Rancon,

Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère,

- Valide la proposition de dénomination de cette résidence « Le Domaine des Coteaux ».

Formalités de publicité effectuées

le **29 JUIN 2026**

Pour extrait conforme,

Limoges, le **29 JUIN 2026**
LE PRESIDENT

Henry BRUNEAU

